



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Service Évaluation Environnementale

Affaire suivie par :

Laurent Berthoux

Tél : 03 88 13 07 39

casparcas.see.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Réf :

Strasbourg, le 3 août 2020

le Directeur Régional

à

Camping Mirabelle
Route de Lutttange
57940 Volstroff

à l'attention de M. Pierre HOUE

**EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE
A LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT
ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

Objet : votre demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale concernant le projet d'extension de la capacité d'accueil du camping « La Mirabelle » à Volstroff (57)

Vous avez transmis une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale pour le projet rappelé ci-dessus. Je vous informe que j'en accuse réception à la date du 30 juillet 2020.

La demande concerne l'extension d'un camping existant afin d'y créer 319 emplacements supplémentaires pour porter sa capacité d'accueil à 518 places.

Or, compte tenu de cette capacité d'accueil, l'opération relève de la rubrique n° 42 de l'annexe à l'article R 122-2 du code de l'environnement « Terrains de camping et caravanage - Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de plus de 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs » pour laquelle une évaluation environnementale (appelée étude d'impact dans le cas des projets) est demandée systématiquement.

En conséquence, le projet est soumis à étude d'impact systématique et ne fera pas l'objet d'une décision d'examen au cas par cas.

Je vous saurais donc gré de bien vouloir produire cette étude d'impact qui devra être jointe à votre demande de permis d'aménager ainsi qu'à la déclaration Loi sur l'eau.


DREAL Grand Est

Tél : 03 88 13 05 00

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

14 rue du bataillon de marche n°24 - BP 10001 - 67050 Strasbourg Cedex

Pour le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de la région Grand Est
par délégation,
l'adjoint au chef du service Évaluation
Environnementale,


Hugues TINGUY